

répliques, avant de noter les principales variations auxquelles la fantaisie des artistes a pu se livrer. Or il n'est pas difficile de déterminer dans ses lignes générales le thème qui leur était imposé par la tradition. Au milieu de la composition, quand celle-ci est complète, se profile un lit sur lequel est couché le Buddha. Du lit comme de l'alité (au contraire de ce qui se passe lors de la conception du Bodhisattva, cf. fig. 149 et 160 a), la tête est nécessairement placée à la gauche du spectateur. La raison de cette disposition est simple : le Buddha doit être couché sur son côté droit; si donc la tête du lit se trouvait à droite, on ne l'apercevrait que de dos. Cette obligation technique dispense, sur ce point, de toute autre hypothèse : on aurait pu, en effet, supposer qu'il s'agissait d'indiquer que le haut du corps du Bienheureux était, comme il est écrit, orienté vers le Nord, qui est pour les Hindous le point cardinal de gauche. Aux deux extrémités de la couche se dressent, traités de façon plus ou moins conventionnelle, deux arbres *çâla* (*shorea robusta*), qui sont l'essence la plus répandue dans toute la djungle sub-himâlayenne du Téraï. Tout autour, des assistants, religieux et laïques, ou bien « étant de disposition mondaine, échevellent leurs cheveux (voir notamment fig. 282) et pleurent, étendent leurs bras et pleurent et s'abattent sur le sol », ou bien « étant libres de passions, calmes et maîtres d'eux-mêmes, se résignent ». Tout le milieu inférieur du premier plan étant à l'avance barré par la ligne du lit, on ne peut naturellement les apercevoir en pied qu'à la droite et à la gauche du panneau ou à mi-corps par derrière la couche : « Tiens-toi de côté, ô moine, ne te tiens pas devant moi », aurait dit le Bienheureux lui-même pour faire écarter le révérend Upavâna qui, s'appliquant à l'éventer, faisait écran entre lui et les fidèles accourus en foule pour le voir⁽¹⁾. Le mot avait-il cours dans les ateliers du Gandhâra? Ici encore, peu importe : les lois de la perspective suffisaient à exiger que les assistants

⁽¹⁾ S. B. E., XI, p. 87.